



ASSURANCE ANNULATION

VOS GARANTIES	LIMITE DE GARANTIE	FRANCHISE
ANNULATION TOUTES CAUSES. Frais d'annulation remboursés en cas de : <ul style="list-style-type: none"> Maladie, accident ou décès d'un membre de votre famille ou d'une personne vous accompagnant (y compris rechute ou aggravation d'un état antérieur). Dommmages graves à votre habitation ou à vos locaux professionnels. Contre-indication ou suites de vaccination. Dommmages graves à votre véhicule. Accident ou panne de votre moyen de transport. Licenciement économique. Obtention d'un emploi. Convocation à un examen de rattrapage universitaire. Tout événement aléatoire et indépendant de votre volonté. 	32 000€par hébergement.	30€par hébergement 20% du montant des frais d'annulation avec un minimum de 150€par hébergement
RETARD D'AVION OU DE TRAIN. Indemnisation en cas de retard d'avion ou de train : <ul style="list-style-type: none"> Remboursement des frais de repas, de rafraîchissement, de transfert et de la première nuit d'hôtel. 	100€par personne et 400€par événement	
DOMMAGES AUX BAGAGES. Disparition, détérioration. Indemnisation en cas de retard dans la livraison des bagages : <ul style="list-style-type: none"> Remboursement des biens de première nécessité. 	1 00€par personne avec un maximum de 600€pour le vol des objets de valeur 230€par personne	30€par personne et par sinistre
RESPONSABILITE CIVILE. Villégiature et vie privée à l'étranger.	4 500 000€(dommmages corporels) 45 000€(dommmages matériels)	75€par sinistre
ASSITANCE RAPATRIEMENT. Rapatriement médical. En cas d'hospitalisation sur place. <ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition d'un billet aller/retour pour un membre de votre famille. Remboursement des frais hôteliers. Frais de recherche. Frais de secours. En cas de décès : <ul style="list-style-type: none"> Rapatriement du corps. Prise en charge des frais funéraires. Soutien psychologiques. Retour anticipé en cas de maladie grave ou décès d'un membre de votre famille ou en cas de dommmages graves à votre résidence. Assistance juridique. Caution pénale. Avance de fonds. Assistance complémentaire aux personnes : <ul style="list-style-type: none"> Garde malade. Aide ménagère. Garde des enfants à votre domicile. Soutien pédagogique. Garde des animaux domestiques. 	Sans limitation Sans limitation 50€par séjour jusqu'au rapatriement 1 500€ 1 500€ sans limitation 2 300€par personne 2 entretiens téléphoniques par personne sans limitation 3 000€par personne 15 000€(avance) par personne 3 000€par personne 20 heures maximum 20 heures maximum réparties sur 4 semaines 20 heures maximum 15 heures par semaine dans la limite d'un mois 10jours maximum	
FRAIS MEDICAUX ET D'HOSPITALISATION A L'ETRANGER Prise en charge jusqu'à :	30 000€par personne	30€par sinistre
VEHICULE DE REMPLACEMENT En cas d'immobilisation de votre véhicule utilisé pour vous rendre sur votre lieu d'hébergement. <ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition d'un véhicule de remplacement. Ou prise en charge des frais de transport. Ou prise en charge des jours d'hébergement non utilisés. En cas d'immobilisation de votre véhicule pendant votre séjour: <ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition d'un véhicule de remplacement dans l'attente de la réparation de votre véhicule. Ou prise en charge des frais de transport pour le retour à votre domicile. 	Maxi 4 jours Cat. B Par avion ou train Maxi 4 jours Cat. B Par avion ou par train	
INTERRUPTION DE SEJOUR En cas de rapatriement médical ou de retour anticipé, remboursement des jours d'hébergement non utilisés.	32 000€par hébergement	